



## CAHIER DES CHARGES

# ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'UN OUTIL TRANSPORTABLE DE SENSIBILISATION AUX MILIEUX HUMIDES DE BOURGOGNE-FRANCE-COMTE

Mai 2023

### CONTACT

Clémence Curlier  
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté  
06.71.31.63.61

Manon Gisbert  
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté  
06.29.30.34.81



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE



## SOMMAIRE

<b>Section A - REGLEMENT DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
A.1. Disposition Générale .....	3
A.1.1. Maitrise d'ouvrage.....	3
A.1.2. Type de procédure.....	3
A.1.3. Allotissement.....	3
A.1.4. Délai d'exécution du marché .....	3
A.2. Sélection des offres .....	3
A.2.1. Contenu des propositions.....	3
A.2.2. Date limite de réception des offres .....	4
A.2.3. Critères d'analyse des offres.....	4
A.2.4. Validité de l'offre .....	4
A.2.5. Modalités de paiement.....	4
A.2.6. Résiliation du marché .....	5
A.2.7. Renseignements techniques et administratifs.....	5
A.3. Bibliographie à consulter.....	5
<b>Section B - CAHIER DES CHARGES DE LA PRESTATION .....</b>	<b>6</b>
B.1. Présentation du maître d'ouvrage et du projet .....	6
B.2. Objectifs du projet.....	6
B.3. Concertation pour la conception.....	6
B.4. Les cibles.....	7
B.5. L'identité visuelle .....	7
B.6. Les messages à faire passer.....	7
B.7. Structuration, caractéristiques et contraintes techniques.....	7
B.8. Répartition des rôles et prestation attendue .....	8
B.9. Livrables attendus .....	8
B.10. Calendrier indicatif .....	8
B.11. Droit de propriété .....	8

## Section A - REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### A.1. DISPOSITION GENERALE

#### A.1.1. Maitrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est le :

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté  
Maison de l'environnement de Franche-Comté  
7, rue Voirin  
25000 BESANÇON  
www.cen-franchemonte.org  
représenté par sa Présidente, Madame Muriel LORIOD-BARDI

Ci-après désigné « le CEN ». Il commande, finance et assure également la maîtrise d'œuvre de la prestation.

#### A.1.2. Type de procédure

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec négociation possible.

Le maître de l'ouvrage procèdera à l'analyse des offres des candidats dont la candidature aura été admise et sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, les candidats avec lesquels il pourra engager des négociations.

À l'issue de ces éventuelles négociations, il retiendra l'offre la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis.

#### A.1.3. Allotissement

Ce marché est composé de 1 lot.

#### A.1.4. Délai d'exécution du marché

Une fois le marché attribué, le candidat retenu devra impérativement attendre l'autorisation du CEN pour commencer l'exécution du marché.

En tout état de cause, la prestation devra être réalisée avant le **31 décembre 2023**.

### A.2. SELECTION DES OFFRES

#### A.2.1. Contenu des propositions

L'offre devra comporter :

- la lettre de candidature, mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement, et dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement (imprimé DC4 à jour ou équivalent). En cas de candidature émanant de groupements de prestataires, la lettre de candidature sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité.
- une proposition sous forme de note méthodologique, entièrement conforme au cahier des charges, précisant notamment les moyens disponibles (humains et matériels).
- un devis daté et signé sera établi (coûts de réalisation estimés par lot et par poste en explicitant le montant journalier des prestations et le nombre de jours consacrés à chaque opération).
- Les montants devront figurer TTC. Ce devis sera daté, signé et portera la mention "sincère et vérifiable dans la comptabilité de ma structure".
- vos références et publications dans le domaine.
- un calendrier prévisionnel le plus précis possible en indiquant les étapes intermédiaires sachant que le calendrier du CEN s'impose pour les rendus finaux,
- les éventuelles sous-traitances proposées par le prestataire,

- tout document que vous jugerez utile pour expliciter et compléter votre offre,
- L'attestation d'assurance responsabilité civile et décennale professionnelle,
- le prestataire peut, s'il le souhaite, faire au CEN toute proposition visant à améliorer le niveau de la prestation en prenant soin de clairement identifier les surcoûts éventuels.

### A.2.2. Date limite de réception des offres

Les propositions, portant la mention :

« **Pôle Milieux humides – Accompagnement à la conception d'un outil de sensibilisation sur les milieux humides** »

devront parvenir au plus tard pour le vendredi 30 juin 2023 à 17h :

- De préférence par format électronique à l'adresse ci-dessous :

[manon.gisbert@cen-franchecomte.org](mailto:manon.gisbert@cen-franchecomte.org) et [clemence.curlier@cen-franchecomte.org](mailto:clemence.curlier@cen-franchecomte.org)

- Ou par voie postale :

Madame la Présidente  
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté  
Maison de l'environnement  
7, rue Voirin  
25000 BESANÇON

*NB : toute entreprise soumissionnant au marché s'assurera de la bonne réception de l'offre, dans le délai imparti. Cela vaut aussi bien par voie postale que par voie électronique.*

### A.2.3. Critères d'analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, chaque critère étant pondéré :

- **Valeur technique (60 %) :**
  - Qualité de la note d'intention : 15 %
  - Adaptation à la concertation prévue : 10 %
  - Compétences internes mises en œuvre (médiation, planification, scientifiques) : 15 %
  - Pertinence de la démarche d'éco-conception : 10 %
  - Calendrier prévisionnel (disponibilité, délais, cohérence) : 10 %
- **Prix (40 %) :**

$$\frac{\text{Offre plancher}}{\text{Offre jugée}} \times 40$$

### A.2.4. Validité de l'offre

Le marché sera conclu à prix ferme. Les prestataires devront donc adapter leurs tarifs en fonction des évolutions potentielles des prix. L'offre présentée par le prestataire ne le lie que si l'acceptation de l'offre est notifiée par le CEN dans un délai de 1 mois à compter de la date limite de remise des propositions.

### A.2.5. Modalités de paiement

Les versements interviendront sur présentation de factures et d'un RIB, par virement bancaire :

- Avance forfaitaire possible de 30 % à la signature de l'acte d'engagement ;
- Solde après réception de la version finale des documents prévus en partie B9.

Les paiements seront réalisés dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures.

*NB : toutes les factures devront obligatoirement porter la mention « CEN Franche-Comté / Pôle Milieux*

humides ».

### A.2.6. Résiliation du marché

Le CEN pourra, en cas de réalisation non conforme, procéder à la résiliation du présent marché après l'envoi, à cet effet, au prestataire, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, après un préavis d'un mois.

Il pourra en outre exiger un reversement à son profit de toute ou partie des sommes déjà versées.

Le prestataire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Une médiation et un accord entre les deux parties pourront néanmoins être recherchés.

### A.2.7. Renseignements techniques et administratifs

La personne habilitée à donner les renseignements est :

Manon Gisbert

Responsable du Pôle Programme et Réseaux - CEN Franche-Comté

06 29 30 34 81

[manon.gisbert@cen-franchecomte.org](mailto:manon.gisbert@cen-franchecomte.org)

ou

Clémence Curlier

Chargée de communication - CEN Franche-Comté

06 71 31 63 61

[clemence.curlier@cen-franchecomte.org](mailto:clemence.curlier@cen-franchecomte.org)

## A.3. BIBLIOGRAPHIE A CONSULTER

- Page internet du programme : [https://www.cen-bourgogne.fr/fr/le-pole-milieux-humides\\_116.html](https://www.cen-bourgogne.fr/fr/le-pole-milieux-humides_116.html)
- Outils de sensibilisations développés par le Pôle Milieux humides :
  - Outils mis à disposition : <https://srv.cen-franchecomte.org/owncloud/index.php/s/vgLgp6Qb5pC9zte>
  - Lettre d'information : <https://srv.cen-franchecomte.org/owncloud/index.php/s/gbMe3hwmRm3Ax2I>
- Diaporama et compte-rendu du premier groupe de travail technique élargi : <https://srv.cen-franchecomte.org/owncloud/index.php/s/rhbRAsm8UgLGelO>
- Bilan du questionnaire « Besoins du réseau d'acteurs des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté concernant une installation transportable » : <https://srv.cen-franchecomte.org/owncloud/index.php/s/UbdCVo9GCUGrS5T>

## Section B - CAHIER DES CHARGES DE LA PRESTATION

### B.1. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE ET DU PROJET

Le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté accompagne les acteurs travaillant sur la thématique des milieux humides. Cet outil, co-porté par les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté, a pour objectif :

- de répondre aux besoins des acteurs des territoires en développant et en diffusant des outils mutualisés et en apportant des conseils techniques,
- d'aider à la cohérence dans les actions conduites et à l'émulation entre les acteurs pour démultiplier les actions,
- de dynamiser un réseau d'acteurs,
- de servir de relais pour les acteurs locaux, les gestionnaires et les animateurs territoriaux.

Il a notamment pour mission de développer des outils de sensibilisation aux milieux humides, mutualisés et mis à disposition des gestionnaires de milieux humides et des animateurs territoriaux. Plusieurs outils ont été d'ores et déjà développés par le Pôle dans cet objectif : lettre d'information, livret de sensibilisation, diaporama type et liste des outils existants.

Plusieurs demandes de la part d'acteurs du réseau sont remontées au Pôle Milieux humides afin de créer un outil de sensibilisation transportable, autour des nombreux milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté. Il devra pouvoir être facilement mis à disposition de toutes les structures de la région et doit répondre aux demandes du réseau sur le contenu et sur la forme. Un questionnaire a été diffusé en 2022 aux futurs utilisateurs de cet outil, qui a permis de faire ressortir les principaux besoins.

Avec l'appui d'un groupe de travail afin de créer un outil le plus en adéquation possible avec les attentes des acteurs, le Pôle Milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté souhaite être accompagné dans sa conception et création, objet de la présente consultation.

### B.2. OBJECTIFS DU PROJET

Comme indiqué précédemment, le grand objectif est d'aboutir à un outil permettant la sensibilisation à grande échelle autour des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté en s'appuyant sur un outil didactique, ludique, scientifique et beau qui suscite de l'émotion. Le projet devra répondre aux besoins des bénéficiaires de l'outil.

L'utilisation principale de cet outil sera lors d'événements ponctuels (animations grand public, réunion de sensibilisation des élu-es, etc.).

**Le Pôle Milieux humides et le groupe de travail imaginent pour le moment cet outil comme une exposition transportable avec l'idée d'une utilisation « à tiroirs ».**

Le Pôle Milieux humides n'étant pas spécialisé dans ce domaine, il a besoin d'être accompagné sur la conception et la scénographie de cet outil. Il n'est également pas fermé à d'autres propositions quant à la nature du dispositif autre qu'une exposition si plus pertinent.

La fabrication de l'outil (constructions modules, graphisme, etc.) n'est pas comprise dans cet appel à projet. Elle sera mise en place dans un second temps en 2024.

### B.3. CONCERTATION POUR LA CONCEPTION

Le prestataire travaillera en relation avec le Pôle Milieux humides. Ce dernier échangera avec des groupes de travail associés au projet, composés des futurs bénéficiaires de l'outil, et notamment :

- Un groupe de travail technique élargi, réuni en visioconférence, qui a pour objectif de valider les éléments,
- Un groupe de travail technique restreint, qui va suivre la conception du projet.

## B.4. LES CIBLES

Le public visé est constitué **des élus locaux et plus largement des habitants.**

Afin de permettre une utilisation pour différents âges et différents niveaux de connaissances, l'outil doit avoir différents « niveaux de lecture ».

## B.5. L'IDENTITE VISUELLE

La proposition devra tenir compte de l'identité visuelle du Pôle Milieux humides et des outils déjà existants afin de maintenir une cohérence.

La première approche de l'outil sera esthétique, tout en prenant en compte des contraintes et objectifs définis (cf. paragraphe B7).

**Il apparait la nécessité que l'outil réponde à un besoin de manipulation et de compréhension en plus de l'esthétique, d'avoir un outil qui attire l'œil, potentiellement innovant (par le scénario, la conception et/ou l'utilisation de l'outil), et qui apporte la connaissance par la vue et la manipulation.**

## B.6. LES MESSAGES A FAIRE PASSER

L'outil doit **présenter les grands axes des milieux humides** avec une mise en avant des thématiques suivantes : fonctions remplies par les milieux humides, atteintes et menaces, diversité et localisation. (mises en avant par le questionnaire sur les attentes des gestionnaires).

Il doit présenter des exemples concrets pour faire le lien avec les habitants.

## B.7. STRUCTURATION, CARACTERISTIQUES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Le retour des gestionnaires et les échanges du groupe de travail mettent en avant les attentes suivantes concernant l'outil :

- Outil didactique, ludique, apportant la connaissance par la vue et la manipulation ;
- Avoir une approche scientifique des fonctions des milieux humides ;
- Outil transportable, pas trop lourd, pas trop encombrant (tient dans une petite voiture), avec une installation rapide ne sollicitant pas trop de personnel ;
- Outil avec une prise en main simple et potentiellement accompagné d'un livret ;
- Outil utilisable en intérieur et en extérieur si possible ;
- Avoir une variabilité de supports et dont le nombre de vecteurs restent à définir ;
- Outil pouvant est fractionné pour utilisation possible d'une partie seulement de l'exposition ;
- Intégration, si possible et pertinente, de certains outils déjà existants sur le territoire ;
- Outil qui doit pouvoir être découvert par le visiteur en autonomie, sans la présence nécessaire d'un animateur pour l'accompagner.

## B.8. REPARTITION DES ROLES ET PRESTATION ATTENDUE

Doivent être inclus dans la prestation :

- Conception du projet, en lien avec les coordinatrices du pôle, les chargés de communication et éco-interprètes des CEN et sous le regard du groupe de travail afin d'assurer :
  - o la synthèse des informations nécessaires : le questionnaire sur les attentes des gestionnaires et les échanges ont mis en avant un certain nombre de besoins, parfois peut-être contradictoires ou en tout cas non compatibles. Il appartiendra au prestataire de prendre en compte ces besoins et d'apporter un regard extérieur et des propositions répondant à la majorité d'entre eux ;
  - o l'organisation et la hiérarchisation des messages fournis par le Pôle Milieux humides et correspondant aux publics ciblés ;
  - o la proposition de plusieurs scénarios puis la définition de la scénographie finale de l'outil ;
  - o la définition des contenus avec identification des besoins : en illustrations et en texte (la rédaction sera réalisée par le Pôle Milieux humides, accompagnée par le prestataire), en animations, en création visuelles (vidéos...), en fabrications, etc. (en fonction des vecteurs définis) ;
  - o la définition de paramètres techniques (graphisme, structure, matériel...),
  - o la prise en compte des retours du groupe de travail et du Pôle.
- Animation des groupes de travail associant les partenaires en lien avec les coordinatrices du Pôle milieux humides (2 réunions sont à prévoir en groupe de travail pour présenter les avancées du travail de définition, notamment 1 réunion du groupe de travail restreint et 1 réunions du groupe de travail élargi),
- Réalisation d'un avant-projet détaillé (APD) intégrant un estimatif précis du coût de l'outil,
- Rédaction des cahiers des charges de consultation des entreprises pour la fabrication-réalisation.

Il est demandé au prestataire d'adopter une démarche d'écoconception pour la conception de l'outil (et donc de sa fabrication dans un second temps).

## B.9. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont :

- Les compte-rendu des réunions de groupe de travail,
- L'avant-projet détaillé intégrant le coût de l'outil, la scénographie générale, le détail des outils à produire et fabriquer, la ligne directrice des contenus pédagogiques, etc.,
- Le cahier des charges de consultation des entreprises.

## B.10. CALENDRIER INDICATIF

D'ici le 15/11/2023 : réalisation de toutes les étapes permettant l'estimation précise du coût de l'outil pour pouvoir faire les demandes de financement pour la fabrication en 2024.

D'ici le 31/12/2023 : finalisation des livrables (voir B.9).

## B.11. DROIT DE PROPRIETE

Tous les schémas, dessins, photographies, etc., utilisés devront impérativement être libres de droit.

On prendra garde de ne pas utiliser des photos sur lesquelles des enfants ou adolescents seraient identifiables.